

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 juin 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE CINQ JUIN à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni Au siège du TCO, salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 12
Nombre de représentés : 3
Nombre d'absents : 1

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

AFFAIRE N°2023_048_BC_5
Validation de la dotation annuelle à la Régie d'Enseignements Artistiques au titre de l'exercice 2023

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mircille MOREL-COIANIZ - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Olivier HOARAU - M. Henry HIPPOLYTE - M. Bruno DOMEN - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 15

ÉTAIT ABSENT(E) :

M. Philippe LUCAS

NOTA :

Le Président certifie que :

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

- la convocation a été faite le :
30 mai 2023

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR procuration à M. Irchad OMARJEE - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à M. Henry HIPPOLYTE

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le
12/06/2023

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 JUIN 2023

AFFAIRE N°2023_048_BC_5 : VALIDATION DE LA DOTATION ANNUELLE À LA RÉGIE D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

Le Président de séance expose :

I- Contexte

Par délibération n°2013-043/C3-015 du 24 juin 2013, le Conseil Communautaire a validé la création d'une régie autonome personnalisée, la Régie d'Enseignements Artistiques (REA), pour la mise en œuvre et la gestion de la politique d'enseignement artistique du TCO.

La politique culturelle TCO relative à l'enseignement artistique, mise en œuvre par la REA repose sur cinq grandes orientations :

- Prendre en compte les multiples composantes de la société réunionnaise ;
- Favoriser le développement de la créativité et de l'emploi sur son territoire ;
- Favoriser la cohésion sociale ;
- Permettre une véritable accessibilité aux pratiques artistiques et culturelles ;
- Développer un projet d'éducation artistique et culturelle par le sensible.

En 2018, la Régie d'Enseignement Artistiques a entamé une importante restructuration administrative et financière avant d'aborder en 2019 la structuration du volet pédagogique du projet de l'Ecole Artistique Intercommunale de l'Ouest (EAIO).

L'offre pédagogique de l'Ecole Artistique Intercommunale de l'Ouest se veut depuis son origine novatrice et est construite sur des programmes portés par des structures du bassin de l'Ouest. Elle puise sa force dans sa singularité et originalité tout en répondant à la demande croissante de la population d'une « culture plaisir », ou encore d'une « culture loisir ».

Suite à une phase compliquée liée à la pandémie de Covid-19, l'année 2023 sera marquée par un important rayonnement culturel et par l'ouverture de l'école à Plateau-Caillou.

II- Bilan de l'année 2022

L'année 2022 en chiffres

L'activité de l'école, conformément aux orientations prévues dans les débats d'orientations budgétaires, s'est déclinée sur l'ensemble du territoire intercommunal autour d'un réseau d'intervenants spécialisés dans les 5 grands domaines artistiques que porte l'école.

A cet effet, le réseau de l'école était constitué en 2022/2023 de 21 équipes pédagogiques et artistiques mobilisant 43 intervenants répartis comme suit :

Domaines	Nombre d'intervenants
Musique	31
Arts visuels	2
Danse	7

Cirque	1
Théâtre	2
Total	43

L'Ecole Artistique Intercommunale de l'Ouest (EAIO) a comptabilisé au total 2135 élèves, soit 405 élèves volontaires, 197 élèves autrement capables et 1533 élèves bénéficiaires sur le temps scolaire, sur l'année scolaire 2022/2023. 107 élèves ont été également accueillis sur les stages qui se sont déroulés lors des périodes de vacances scolaires d'octobre 2022 et janvier à mars 2023. Les activités ont été dispensées dans 32 lieux d'enseignements répartis au cœur des lieux de vie, au plus près de la population, assurant une large couverture territoriale afin de répondre à l'ambition de proximité et d'accessibilité confié à la Régie d'Enseignements Artistiques.

LIEUX DE PRATIQUE 2022-2023			
COMMUNE	NOM	TYPE	MODALITÉ
LA POSSESSION	Case Famille Moulin Joli	Communal	MAD*
	Case Saint Laurent	Communal	MAD Structure
	Case Terrain de Sel	Communal	MAD Structure
	Centre Socioculturel Nelson Mandela	Communal	MAD
	École Primaire Arthur Alméry	Etablissement Scolaire	MAD
	Médiathèque Héva	Communal	MAD
LE PORT	Collège Edmond Albius	Etablissement Scolaire	MAD
	Collège Jean Le Toulec	Etablissement Scolaire	MAD
	Théâtre sous les arbres	Privé	MAD
SAINT-PAUL	Ancienne Ecole Maternelle de Saint Gilles les hauts	Communal	MAD Structure
	Atelier Art Ma Zone	Privé	Payant
	Claire Joie	Privé	MAD
	CREPS Saint Paul	Privé	MAD Structure
	Dojo de l'Etang	Communal	MAD Structure
	Ecole Elémentaire Leconte Delisle	Etablissement Scolaire	MAD
	EPSMR	Privé	MAD
	Kazkabar	Privé	Payant
	La Rec Zone	Privé	Payant
	Le Hangar	Privé	Payant
	Lespas Culturel Leconte Delisle	Privé	Payant
	Lycée Évariste De Parny	Etablissement Scolaire	MAD
	Studio Muzik Métiss	Privé	Payant
	Studio Park Pool	Privé	Payant
TROIS-BASSINS	Collège de Trois Bassins	Etablissement Scolaire	MAD
	L'Alambic	Communal	MAD
	LENA	Intercommunal	MAD
SAINT-LEU	Collège Marcel Goulette	Etablissement Scolaire	MAD
	Maison de Quartier Bois de Nèfles	Communal	MAD
	Maison de Quartier Camélias	Communal	MAD
	Maison de Quartier Cité Pêcheurs	Communal	MAD
	Maison de Quartier L'Etang	Communal	MAD
	Dojo Le Plateau	Communal	MAD

***MAD : mise à disposition**

Une année d'expansion pour l'enseignement artistique

Suite à deux années difficiles dues à la crise sanitaire, la rentrée 2022 s'est déroulée dans de bonnes conditions. L'offre a pu être dynamisée, avec par exemple un taux de remplissage de 100 % pour le théâtre.

L'appel à projet initié en mai 2022 a permis de renforcer la capacité d'accueil de l'EAIO afin de répondre à la demande croissante pour les arts vivants sur l'ensemble du territoire. L'EAIO dispose ainsi maintenant d'une capacité d'accueil de 695 places dont près de 600 élèves inscrits, soit un taux de remplissage de plus de 85%.

1200 élèves répartis dans 27 classes des communes de Trois-Bassins, de Saint-Leu et de La Possession sont touchés par les actions de Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC). Plus de 190 personnes issues du milieu autrement capable ont bénéficié d'actions artistiques.

Le fer de lance de l'école demeure l'accessibilité, qui se traduit par une offre de proximité et une

politique tarifaire adaptées à tous les publics.

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le

ID : 974-249740101-20230606-2023_048_BC_5-DE



Définition du projet structurant « Kabar l'EAIO dann somin » et mise en œuvre de ses premiers temps forts

Le "Kabar l'EAIO dann somin" constitue un projet pédagogique et artistique qui se déroule sur l'année scolaire 2022-2023, de création multidisciplinaire ayant pour vocation de faire rayonner les arts et faire vivre la culture réunionnaise sur l'ensemble du territoire. Il est placé sous la direction artistique de Kafmaron et se décline en plusieurs temps forts dont le point d'aboutissement sera un Kabar de grande envergure, prévu le 2 juillet 2023.

Pour mener à bien ce projet, des résidences sont organisées dans trois communes : Le Port, Trois-Bassins et Saint-Paul. Ces périodes de résidences permettent aux élèves de se concentrer sur leur formation artistique et de travailler en collaboration avec les intervenants professionnels. Ils peuvent ainsi parfaire leurs techniques et affiner leur performance en vue du spectacle final. Les résidences offrent également aux élèves l'occasion de découvrir des lieux culturels différents.

De plus, plusieurs séquences de préparation et de création ont été mises en œuvre avec différents temps forts : appel à l'écriture de fonnkèr, exposition itinérante à partir de textes de qualité issus de ces travaux d'écriture, WIP (work in progress) du 11 décembre 2022 au cours duquel plus de 650 personnes ont assisté au spectacle de 180 élèves au Parc du 20 décembre.

III- Perspectives pour l'année 2023

Ouverture de l'école de Plateau-Caillou en novembre 2023

Pour rappel, la création de l'école est issue du constat d'une offre fragile et inégale en enseignement artistique sur le territoire.

Ce nouveau lieu de pratique sera inauguré en novembre 2023 et constituera un nouvel espace d'enseignement pédagogique et artistique pluridisciplinaire, accessible et de qualité. Il sera aussi le siège de l'école et accueillera l'équipe administrative et pédagogique.

Le terrain d'accueil du projet est situé à Plateau-Caillou sur une parcelle de 2 348 m².

Rappel du calendrier :

- Mars 2023 : notification des marchés ;
- Avril 2023 : démarrage des préparatifs ;
- Octobre 2023 : fin prévisionnelle des travaux => livraison en novembre 2023.

L'école proposera trois types d'offre : loisirs (offre à la carte), enseignement artistique (sous la forme d'un cursus de plusieurs années à raison de 3 ou 4 heures d'enseignement par semaine) et en complémentarité avec l'offre existante, un cursus professionnel diplômant de 18 à 24 heures par semaine qui a pour vocation la formation des artistes et le renforcement de leur employabilité.

Parallèlement, dans une démarche de démocratisation culturelle et afin d'assurer une égalité d'accès aux pratiques artistiques, l'EAIO poursuit ses efforts de recensement et d'identification des lieux de pratiques adaptés en étroite collaboration avec les communes. Cette démarche contribue à équilibrer l'offre sur le territoire.

En complément, des actions seront menées en direction des écoles du quartier, des collèges et lycées.

Afin de permettre la mise en œuvre de ce projet d'envergure, des moyens supplémentaires sont nécessaires. Il s'agira de consolider l'équipe par la pérennisation des emplois existants et de définir une organisation adaptée à son fonctionnement.

La gestion de l'école sera structurée en trois pôles : pédagogique, artistique, administratif et financier, et « moyens généraux ». Le volume d'activité induit nécessite le renfort des fonctions actuelles et le recours à de nouvelles fonctions telles que :

- Responsable des moyens généraux,
- Chargé de communication,
- Régisseur technique,
- Agent d'accueil et d'information,
- Responsable administratif et financier.

Contenu des programmes

L'EAIO propose des programmes pédagogiques se déclinant en plusieurs disciplines ayant pour thématique :

THEATRE	DANSE	CIRQUE	MUSIQUE	ARTS VISUELS
<ul style="list-style-type: none"> • Art dramatique • Expression scénique 		<ul style="list-style-type: none"> • Acrobatie • Art clownesque • Equilibrisme • jonglerie • Danse traditionnelle Maloya • Danse intégrante 	<ul style="list-style-type: none"> • Batterie • Chant • Chant urbain • Chorale • Clarinette • Euphonium • Flûte traversière • Guitare • M.A.O. • Percussions • Piano • Saxophone • Technique vocale • Trombone • Trompette 	<ul style="list-style-type: none"> • Arts plastiques • Broderie • Dessins • Modelage • Peinture • Street Art

LIEUX DE PRATIQUE – année scolaire 2023-2024			
COMMUNE	NOM	TYPE	MODALITÉ
LA POSSESSION	Studio Pichette	Privé	Payant
	Case Saint Laurent	Communal	MAD Structure
	Centre Socioculturel Nelson Mandela	Communal	MAD
	École Primaire Arthur Alméry	Etablissement Scolaire	MAD
	Médiathèque Héva	Communal	MAD
LE PORT	Collège Edmond Albius	Etablissement Scolaire	MAD
	Collège Jean Le Toullec	Etablissement Scolaire	MAD
	Village Titan	Communal	MAD
	Théâtre sous les arbres	Privé	MAD
SAINT-PAUL	Moringodrome	Communal	MAD Structure
	Atelier Art Ma Zone	Privé	Payant
	Claire Joie	Privé	MAD
	CREPS Saint Paul	Privé	MAD Structure
	Dojo de l'Etang	Communal	MAD Structure
	Ecole Jean Monnet	Etablissement Scolaire	MAD
	Ecole Élémentaire Leconte Delisle	Etablissement Scolaire	MAD
	EPSMR	Privé	MAD
	Kazkabar	Privé	Payant
	La Rec Zone	Privé	Payant
	Le Hangar	Privé	Payant
	Lespas Culturel Leconte Delisle	Privé	Payant
	Lycée Evariste De Parny	Etablissement Scolaire	MAD
	Studio Muzik Métiss	Privé	Payant
	Studio Park Pool	Privé	Payant
TROIS-BASSINS	Collège de Trois Bassins	Etablissement Scolaire	MAD
	L'Alambic	Communal	MAD
	LENA	Intercommunal	MAD
SAINT-LEU	Collège Marcel Goulette	Etablissement Scolaire	MAD
	Maison de Quartier Bois de Nèfles	Communal	MAD
	Maison de Quartier Grand Fond	Communal	MAD
	Maison de Quartier Maduran	Communal	MAD Structure
	Maison de Quartier Camélias	Communal	MAD
	Maison de Quartier Cité Pêcheurs	Communal	MAD
	Maison de Quartier L'Etang	Communal	MAD
	Médiathèque Roger Poudroux	Communal	MAD
	Dojo Le Plateau	Communal	MAD

Afin de compléter l'offre, l'EAIO organise également durant les stages pour les élèves et/ou le grand public désirant se perfectionner, voire découvrir une discipline.

Publics cibles

-  Jeunes à partir de 8 ans, adolescents, adultes,
-  Public des Hauts,
-  Publics des quartiers prioritaires,
-  Publics en situation de handicap,
-  Public scolaire.

Les 10 ans de l'EAIO

L'année 2023 marque les 10 ans de l'école.

En effet, la Régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière a été créée le 24 juin 2013 par délibération du conseil communautaire.

Le travail de médiation entrepris durant ces dix années porte ses fruits, la demande est croissante et l'école poursuit son développement. Un appel à projet en interne a été lancé dans le but de consolider le réseau et de répondre à cette demande. L'objectif est d'accroître la capacité d'accueil au bénéfice de plus de 1300 élèves.

Le 100 % EAC, qui est cœur de la volonté gouvernementale, fait partie des prérogatives de l'école. Les actions en milieu scolaire seront donc démultipliées.

L'inauguration de l'école de Plateau-Caillou prévue en novembre 2023, gage de l'engagement du TCO en faveur de la culture, sera l'occasion de marquer cette date symbolique.

Le « Kabar l'EAIO dann somin » du 2 juillet 2023

Pour la première édition de ce Kabar des arts vivants animé par les élèves de l'EAIO, un défilé de cinq chars mettra en lumière chacune des cinq communes de notre territoire à travers des tableaux vivants intégrant les arts visuels, le cirque, le théâtre, la danse et la musique.

Au travers de compositions, de textes forts un message de paix et de tolérance sera véhiculé. Un spectacle pluridisciplinaire invitera à découvrir la beauté du territoire sous un prisme différent. Le défilé se clôturera par un concert des élèves et d'artistes locaux invités pour l'occasion.

Plus de 350 élèves participeront à ce spectacle qui aura lieu le 2 juillet 2023 à Vue Belle à la Saline-les-Hauts.

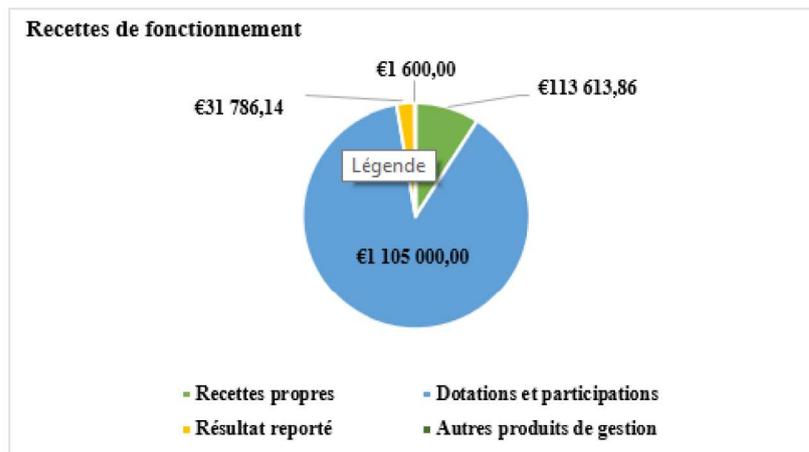
Pour permettre le succès de cet événement, les élèves et l'équipe de l'EAIO sont engagés dans un important travail de préparation.

IV- Budget de la REA

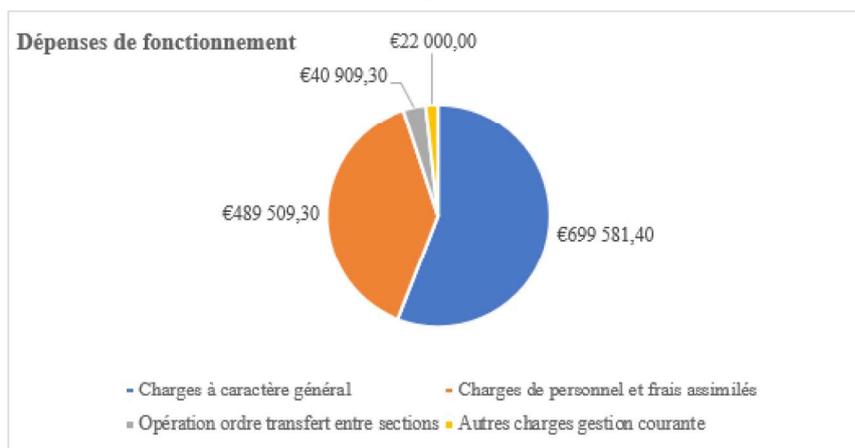
Le budget prévisionnel global 2023 en termes de dépenses de la Régie d'Enseignements Artistiques, qui s'élève à 1 553 666,44 € pour l'année comme suit se présente ainsi :

	Budget 2022 réalisé	Budget prévisionnel 2023
	Dépenses	Dépenses
Section Fonctionnement	784 739,46 €	1 252 00,00 €
Section Investissement	13 745,94 €	301 666,44 €
Budget total	798 485,40 €	1 553 666,44 €

Présentation globale du Budget 2023-Fonctionnement



Tout d'abord et principalement, la majeure partie des recettes provient du TCO. La traduction d'un engagement fort de l'EPCI aux côtés de la REA portant l'ambition de rendre accessible au plus grand nombre les pratiques artistiques. Il est à noter les efforts consentis concernant les recettes propres en progression constante au vu de l'augmentation des effectifs élèves de l'école. Enfin, des efforts restent à poursuivre dans la recherche de partenariats financiers.

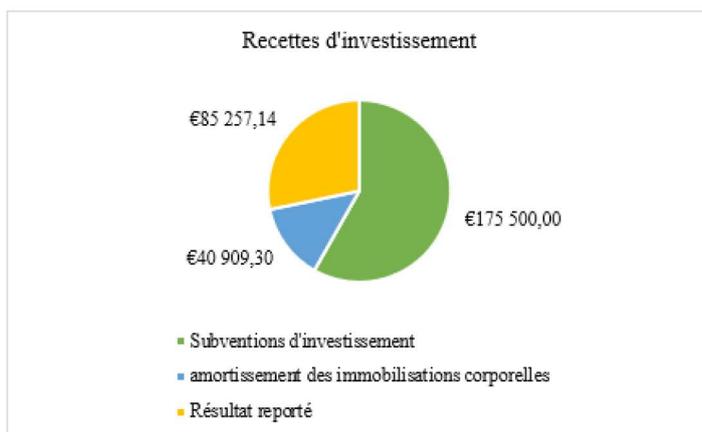


Les prévisions de recettes de fonctionnement en nette augmentation concernent principalement la prise en compte de l'élargissement de l'offre de l'école et de sa capacité d'accueil, la mise en œuvre finale du projet pédagogique et artistique « Kabar l'EAIO dann somin » qui se concrétisera par le spectacle prévu le 02/07 à Vue-belle, ainsi que les coûts de fonctionnement partiels et futurs de l'école de Plateau Caillou.

Présentation globale du Budget 2023-Investissement

Les recettes d'investissement proviennent essentiellement du TCO.

Des sollicitations seront faites auprès de la Région Réunion notamment dans le cadre de l'investissement qui sera réalisé en parc instrumental.



Les dépenses d'investissements seront principalement affectées à l'aménagement et à l'équipement de l'école de Plateau Caillou.

Financements de la REA

Les principales sources de financement en fonctionnement prévues au budget prévisionnel 2023 de la Régie d'Enseignements Artistiques sont réparties comme suit :

	2022		2023	
	Réalisé	part	Prévisions	part
Dotation TCO	650 000 €	84,76%	1 045 000 €	83,47%
Subvention Région	2 174,70 €	0,00%	- €	0,00%
Subvention conseil Départemental	0,00 €	0,00%	- €	0,00%
Subvention DAAC- DAC Réunion	19 400 €	2,53%	23 000 €	1,84%
Recettes propres (cotisations et frais pédagogiques)	61 005,99 €	7,96%	113 613,86 €	9,07%
Autres produits divers	1 676 €	0,22%	1 600 €	0,13%
LEADER	32 620,50 €	4,25%	37 000 €	2,96%
Report de résultat		0,00%	31 786,14 €	2,54%
TOTAL	766 877,19 €	100%	1 252 000 €	100%

Comme le prévoit la délibération du 24 juin 2013, les élus communautaires doivent chaque année se prononcer sur une dotation annuelle contribuant au fonctionnement de la Régie.

Pour 2023, le montant appelé du TCO s'élève à 1 045 000 € en fonctionnement et 175 500 € en investissement et sera mandaté de la façon suivante :

En fonctionnement :

- Un premier versement de **275 000 €** correspondant à **50%** du montant total de la subvention (n-1) a été effectué en vertu de la convention provisoire du 08 février 2023 définissant les modalités de versement d'acompte sur subvention au bénéfice de la REA.

Référence mandat/bordereau	Date	Montant
47/14	09/02/2023	275 000,00 €
Total		275 000,00 €

- Le solde restant soit **770 000 €** seront répartis de la manière suivante :
 - o un versement de **60%** du solde soit **462 000 € (quatre cent soixante-deux mille euros)** à la signature de la présente convention ;
 - o un versement de **20%** du solde soit **154 000 € (cent cinquante-quatre mille euros)** sur présentation d'un bilan intermédiaire ;
 - o le solde de **20%** du solde soit **154 000 € (cent cinquante-quatre mille euros)** après les vérifications réalisées par le TCO conformément à l'article 6.

En investissement :

- Le montant de la subvention d'investissement de **175 500 €** seront répartis de la manière suivante :
 - o un versement de **70%** du solde soit **122 850 € (cent vingt-deux mille huit cent cinquante euros)** à la signature de la présente convention ;
 - o un versement de **30%** soit **52 650 € (cent cinquante-deux mille six cent cinquante euros)** après les vérifications réalisées par TCO conformément à l'article 6 et sur présentation d'un état des dépenses certifiées exact par le bénéficiaire et visé par le comptable public.

Il convient donc de statuer sur l'octroi de cette dotation, au titre de l'exercice 2023, à la Régie d'Enseignements Artistiques.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 25/05/2023.

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 16/05/2023.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **VALIDER** l'octroi d'une dotation d'un million quarante cinq mille euros (1 045 000€) en fonctionnement et cent soixante-quinze mille cinq cents euros (175 500€) en investissement à la Régie d'Enseignements Artistiques, au titre de l'exercice 2023 ;

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le

ID : 974-249740101-20230606-2023_048_BC_5-DE



- VALIDER les deux projets de convention (fonctionnement et investissement) pour l'année 2023 ;

- AUTORISER le Président à signer les conventions, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président